

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du service de développement et de mise en œuvre des logiciels à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)

NOR : INTJ1934920A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale du 28 novembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Le service de développement et de mise en œuvre des logiciels est chargé d'assurer le développement et le maintien en condition opérationnelle des applications informatiques.

À ce titre, il effectue les missions, telles que :

- le développement, le déploiement, l'administration et la maintenance opérationnelle des applications métiers de la sécurité intérieure;
- l'assistance de niveau trois au profit des personnels de la spécialité systèmes d'information et de communication en relation aux applications informatiques.

Article 2

Le service de développement et de mise en œuvre des logiciels est rattaché organiquement au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure exerce une autorité fonctionnelle sur son activité.

Article 3

Le service de développement et de mise en œuvre des logiciels est commandé par un personnel de catégorie A ou un officier de la gendarmerie nationale.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le service de développement et de mise en œuvre des logiciels est constitué notamment :

- d'un département logiciels de gestion intégrés;
- d'un département programmation et publication intranet;
- d'un département programmation applications réparties;
- d'un département développement réseau;
- d'un département applications spécifiques.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ